

Conex Santé **anime et optimise des réseaux de professionnels de santé** dans une logique de proximité territoriale et de mutualisation des ressources. Grâce à notre Service de Télé-expertise rapide de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} recours (S.T.R.1-2-3) les professionnels de santé peuvent échanger des avis rapides de façon tracée, sécurisée et valorisée, leur permettant d'optimiser la prise en charge des parcours de soins des patients.

Au travers de l'entrée en application de l'avenant 9 à la convention médicale en date du 1^{er} avril 2022, 18 professions paramédicales sont désormais concernées par le champ de la télé-expertise et l'ensemble des patients quelque soit la situation médicale est éligible maintenant à cet acte, en facilitant ainsi la prise en charge .

En réponse et afin de rendre les professionnels de santé encore plus agiles, Conex Santé met à disposition une application mobile permettant d'être plus efficaces en optimisant les prises en charge des patients tout en gagnant du temps notamment dans le cadre des soins non programmés : chaque professionnel de santé a ainsi la possibilité d'accéder rapidement et facilement à l'avis du bon expert disponible en toute sécurité depuis son smartphone ou sa tablette, simplifiant alors les échanges.

Rapidité, proximité, simplicité avec Conex Santé.